

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU

Envoyé en préfecture le 11/04/2025
Reçu en préfecture le 11/04/2025
Publié le
ID : 008-240800912-20250411-C202511-DE

SYNDICAT D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT DU SUD-EST DES ARDENNES

NOMBRE DE MEMBRES

SEANCE DU 11 AVRIL 2025

Afférents au Comité syndical	177
En exercice	177
Dont collège des affaires communes	177
Dont Collège assainissement non collectif	143
Dont Collège assainissement collectif	2
Dont Collège eau potable	27
Date de la convocation	
	7 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq

et le onze avril

à 09h00, Le Comité Syndical du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Monsieur Jean-Pol RICHELET, Président

Le Comité Syndical du 4 avril 2025, régulièrement convoqué par courrier du 27 mars 2025 n'ayant atteint le quorum que pour le collège Eau potable, celui-ci a été à nouveau convoqué pour le vendredi 11 avril 2025 conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales afin de délibérer sur l'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour.

Nombre de Membres présents collège affaires communes : 08, collège assainissement non collectif : 06, collège assainissement collectif : 01, collège eau potable : 02. Pouvoirs : collège affaires communes : 00, collège assainissement non collectif : 00, collège assainissement collectif : 00, collège eau potable : 00

Date d'affichage	
	7 avril 2025

Monsieur VAILLANT Jackie est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Objet de la Délibération

**AFFECTATION DES
RESULTATS DE
L'EXERCICE 2024
DU BUDGET SPANC**

**AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2024
DU BUDGET SPANC**

VOTE :

POUR : 06
CONTRE : 00
ABSTENTIONS : 00

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction comptable M14,

Après avoir approuvé ce jour le compte administratif du budget spanc (63903) pour l'exercice 2024,

Le Comité syndical décide d'affecter les résultats tels qu'indiqués dans le tableau joint à la présente délibération, soit affectation à l'excédent reporté au compte 002, pour 221 323,80 €.

**DELIBERATION
N° 2025-11**

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.



**Le Président
Jean-Pol RICHELET**

après dépôt en Sous-Préfecture

Le : 11 avril 2025

et publication ou notification

Du 11 avril 2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.



ANNEXE

SSE BUDGET SPANC (63903)	
RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	
FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	560 465,02 €
Dotation aux amortissement	1 794,30 €
TOTAL	562 259,32 €
RECETTES	557 259,23 €
Resultat de clôture exercice 2023	226 323,89 €
TOTAL	783 583,12 €
EXCEDENT	221 323,80 €
DEFICIT	
INVESTISSEMENT	
DEPENSES	148 157,29 €
Déficit clôture exercice 2023	- €
TOTAL	148 157,29 €
RECETTES	116 417,18 €
Excedent clôture exercice 2023	31 125,66 €
Excédent de fonct. Capitalisé	- €
Opération d'ordre : dotation aux amortissements	1 794,30 €
TOTAL	149 337,14 €
RI 001 EXCEDENT	1 179,85 €
DEFICIT	
Restes à réaliser en dépenses	126 500,00 €
Restes à réaliser en recettes	180 000,00 €
RESULTAT DE CLOTURE	276 003,65 €
AFFECTATION DU RESULTAT	
RF 002 AFFECTATION DU RESULTAT	221 323,80 €
RI 1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT A CAPITALISER	- €
POUR INFORMATION	
EXCEDENT/DEFICIT D'INVESTISSEMENT AVEC RAR	54 679,85 €